

PROGRAMME DE SURVEILLANCE* 2010

Les substances ci-dessous sont incluses dans le programme de surveillance 2010 :

- 1. Stimulants :** *En compétition seulement : Bupropion, caféine, phényléphrine, phénylpropanolamine, pipradol, pseudoéphédrine (< 150 microgrammes par millilitre), synéphrine.*
- 2. Narcotiques :** *En compétition seulement : Ratio morphine/codéine.*

* Le Code mondial antidopage (article 4.5) stipule que : « L'AMA, en consultation avec les signataires et les gouvernements, établira un programme de surveillance portant sur des substances ne figurant pas dans la Liste des interdictions, mais qu'elle souhaite néanmoins suivre pour pouvoir en déterminer la prévalence d'usage dans le sport. »